Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté n° « UFR Sciences 20221115-12 »

Arrêté UFR Sciences

Licence professionnelle - Bio-industries et Biotechnologies - Parcours Sécurité qualité et microbiologie en industries agroalimentaires (SQMIA) - 2022-2023

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la Licence professionnelle « **Bio-industries et Biotechnologies** », Parcours-type « **Sécurité qualité et microbiologie en industries agroalimentaires (SQMIA)** » est composé comme suit pour l'année universitaire **2021-2022** :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Isabelle GIMBERT
Suppléant(e) : Jean-Luc CAYOL

Liste des membres : S. RAOUCHE, J.L. CAYOL

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres : L. BELZUNCES, F. FINE

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 novembre 2022

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

Faculté des Sciences
La Doyenne
AMU

Université d'Aix Marseille
AMU

Laurence MOURET